"OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES DECHETERIES POUR CERTAINS DECHETS ET SOUS CERTAINES CONDITIONS D'ACCES.

Le vendredi 17 avril 2020, en attendant la levée du confinent et un retour à un fonctionnement habituel, 3 déchèteries ont rouvert avec des horaires réduits, pour quelques déchets et uniquement pour les détenteurs de la carte de déchèterie (aucune création de carte ne pourra être faite pendant cette période). Suite à la forte affluence constatée et en collaboration avec les différents prestataires, il a été décidé d'augmenter les plages d'ouverture à compter du lundi 27 avril, toujours en respectant les consignes liées au confinement, à savoir :

LUNDI :
Le matin de 09h00 à 12h00 : déchèterie de Maizières-lès-Metz,
L'après-midi de 14h00 à 18h00 : déchèterie de Richemont.

MARDI :
Le matin de 09h00 à 12h00 : déchèterie d'Ennery,
L'après-midi de 14h00 à 18h00 : déchèterie de Maizières-lès-Metz.

MERCREDI :
Le matin de 09h00 à 12h00 : déchèterie de Richemont,
L'après-midi de 14h00 à 18h00 : déchèterie d'Ennery.

JEUDI :
Le matin de 09h00 à 12h00 : déchèterie de Maizières-lès-Metz,
L'après-midi de 14h00 à 18h00 : déchèterie de Richemont.

VENDREDI :
Le matin de 09h00 à 12h00 : déchèterie d'Ennery,
L'après-midi de 14h00 à 18h00 : déchèterie de Maizières-lès-Metz.

Vendredi 24 avril, la déchèterie de Maizières-lès-Metz sera ouverte de 14h à 18h.

Les déchets acceptés sont (1 visite par jour dans la limite de 1m3) :
? les déchets verts,
? le tout-venant,
? les gravats (pas de plâtre),
? le bois (pas de mobilier).

Aucun autre type de déchets ne sera accepté durant cette période d'ouverture exceptionnelle (filières à l'arrêt. Ces déchets peuvent être stockés en attendant). Le cas échéant, les usagers seront invités à repartir avec.

Afin de respecter les règles de distanciation, trois ou quatre usagers maximum pourront être présents en même temps sur la déchèterie. Un filtrage sera effectué à l'entrée des déchèteries par un 1er gardien. Un second gardien sera présent en haut de quai pour indiquer dans quelle benne les déchets devront être déposés. Compte tenu des consignes durant le confinement, ce gardien ne sera pas autorisé à aider les usagers à décharger les déchets.

Pour vous rendre en déchèterie, vous devez vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ». Les déplacements en déchèteries doivent néanmoins rester exceptionnels. Ainsi, les déchets verts peuvent être compostés dans votre jardin (si possible).

Pour rappel, il est strictement interdit de laisser ses déchets dans la nature ou sur le trottoir, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1500 € d'amende.

Comptant sur le civisme de chacun pour concourir au bon fonctionnement des déchèteries durant cette période difficile pour tous.

Voir site rivesdemoselle.fr"

Merci par avance et prenez soins de vous !